



Avantages sociaux: Peut-on encore s'en passer?

SYLVIE LÉVESQUE, FAFMRQ RENCONTRE NATIONALE, 16 MARS 2023





Avantages sociaux: Peut-on encore

s'en passer?

۵	۰
<u>ძ</u>	
Ħ	(\$)

	2005*	2018*	Portrait FAFMRQ 2021
Régime de retraite	Moins de 1 %	23%	48%
Assurance collective	35,5%	40%	33%



^{*}Pour que travailler dans le communautaire ne rime plus avec misère, Enquête sur les avantages sociaux dans les organismes communautaires, Centre de formation populaire et Relais-Femmes, octobre 2005.

^{*}Les Repères en économie sociale et en action communautaire, Édition 2018, CSMO-ÉSAC, 2019.

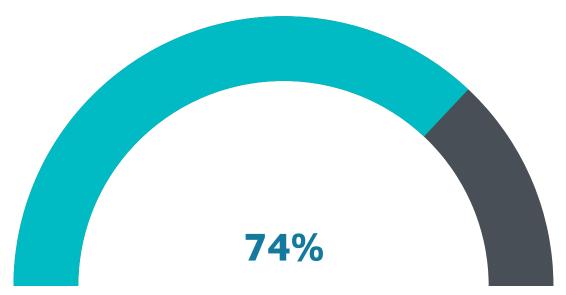


Avantages sociaux: Peut-on encore

s'en passer?



Les vacances payées



Selon le portrait des membres de la FAFMRQ - 2021, 74% des répondants offraient des vacances payées prolongées plus avantageuses que les normes du travail

Normes du travail:

- Moins d'un an de service continu = 1 jour par mois de service
- 1 an à moins de 3 ans de service continu = 2 semaines
- 3 ans et plus de service continu = 3 semaines

Revendication de la Coalition pour une conciliation familletravail-études:

- Moins d'un an de service continu = 1,25 jour par mois de service
- 1 an à moins de 5 ans de service continu = 3 semaines
- 5 ans et plus de service continu = 4 semaines





Avantages sociaux: Peut-on encore s'en passer?

<u>Les congés payées</u>

74%

Selon le portrait des membres de la FAFMRQ – 2021, 74% des répondants offraient des congés payés plus avantageux que les normes du travail.

Normes du travail - Congés fériés

Les travailleuses et les travailleurs ont 8 congés fériés payés au Québec

- 1er janvier (jour de l'An)
- Vendredi saint ou lundi de Pâques, au choix de l'employeur
- Lundi qui précède le 25 mai (Journée nationale des patriotes)
- 24 juin (des règles particulières s'appliquent pour la fête nationale)
- 1er juillet (fête du Canada) ou, si cette date tombe un dimanche, le 2 juillet
- 1er lundi de septembre (fête du Travail)
- 2ème lundi d'octobre (Action de grâces)
- 25 décembre (jour de Noël)

Autres idées de jours fériés

- Fête de la famille, 20 février (Alberta, Ontario, Manitoba, Nouveau-Brunswick, Île-du-Prince-Édouard, Saskatchewan, Nouvelle-Écosse et Colombie-Britannique)
- Journée internationale du droit des femmes, 8 mars
- Vendredi saint ET lundi de Pâques
- Journée internationale des travailleurs et des travailleuses, 1er mai
- Journée nationale des peuples Autochtones, 21 juin
- Journée nationale de la vérité et de la réconciliation, 30 septembre
- Jour du Souvenir, 11 novembre
- Lendemain de Noël, 26 décembre
- Jour de l'anniversaire de l'empoyé.e





Normes du travail - Obligations parentales ou familiales:

- Le.la travailleur.euse peut s'absenter de son travail 10 jours par année pour remplir des obligations parentales ou familiales.
- Le.la travailleur.euse a droit à un total de 2 journées d'absence payées par année civile.

Revendication de la Coalition pour une conciliation famille-travail-études :

 Que les dix (10) jours de congés pour obligations parentales, familiales ou de proche aidance prévus dans la Loi sur les normes du travail soient rémunérés

Normes du travail - Maladie ou accident non lié au travail :

Le.la travailleur.euse a droit à un total de 2 journées d'absence payées par année civile en cas de maladie ou d'accident non lié au travail.

Revendication de la Coalition pour une conciliation famille-travail-études :

• Que la Loi sur les normes du travail prévoie cinq (5) jours supplémentaires de congés de maladie rémunérés







